

# FICHE D'INSCRIPTION

**Comede**

Centre de formation  
N° déclaration 11940677094  
N° SIRET 326982337

Imprimez cette page, remplissez le formulaire ci-dessous, puis renvoyez-le au Comede:

- ➔ PAR COURRIER au Comede, Hôpital de Bicêtre, 78 rue du Général Leclerc, 94270 Le Kremlin Bicêtre
- ➔ PAR MAIL à [contact@comede.org](mailto:contact@comede.org)
- ➔ PAR FAX au 01.45.21.38.41

Nom	
Prénom	
Adresse	
Téléphone	
Profession	
Organisme employeur	
Adresse	
Téléphone	
Adresse électronique	

➔ Merci d'indiquer en cochant la case ci-après si vous souhaitez recevoir des informations du Comede (formations, publications, actualités) :

- par voie postale
- par mail

➔ Coût des formations : 499 euros la session de trois jours, à Paris les 02, 03 et 04 octobre 2019

## Droit au séjour pour raison médicale

3 JOURS

02 | 03 | 04  
OCT 2019

### OBJECTIFS

CONNAISSANCES  
ET CAS PRATIQUES

- ▶ Capacité à évaluer en équipe l'opportunité d'une demande d'admission au séjour pour raison médicale
- ▶ Aide à la construction de relations adaptées entre médecins et intervenants sociaux ou juridiques
- ▶ Amélioration du niveau de conseil et de la prise en charge des personnes étrangères en statut administratif précaire et atteintes de maladies graves
- ▶ Maîtrise de la procédure de dépôt de la demande d'admission au séjour pour raison médicale et aide à la compréhension des documents médicaux à transmettre au service médical de l'Ofii
- ▶ Connaissance des enjeux de la double demande asile-droit au séjour pour raison médicale dans le cadre de la nouvelle loi immigration 2018
- ▶ Compréhension de la demande de dérogation Dublin sur les critères médico-psychologiques

### PUBLICS VISÉS

- ▶ Médecins, psychologues, travailleurs sociaux, juristes
- ▶ **Professionnel-le-s et bénévoles** participant à la prise en charge médicale, psychologique, sociale ou juridique de personnes étrangères malades

### OUTILS PÉDAGOGIQUES

FORMATS PAPIER  
ET ÉLECTRONIQUE

- ▶ **Travaux pratiques** à partir de fac-similés des documents administratifs (documents des préfectures, du service médical de l'Ofii, des bureaux d'aide juridictionnelle, etc.)
- ▶ **Travail en sous-groupe** sur des cas pratiques amenés par les participant-e-s et/ou tirés de la pratique quotidienne des médecins, psychologues, travailleurs sociaux et juristes du Comede
- ▶ **Présentation** des lieux ressources opérationnels
- ▶ **Méthodologie** de suivi de la formation par le Comede et d'**assistance téléphonique post-formation**
- ▶ **Documentation** (fournie sur une clé USB remise à chaque participant) :
  - Guide du Comede et notes pratiques complémentaires
  - Recueil mis à jour des textes légaux et réglementaires applicables (après les réformes de 2016 et 2018)
  - Support de formation (diapositives et leurs copies papier)
  - Questionnaire d'entretien d'évaluation des droits et démarches

### DURÉE

- ▶ **Trois jours** : 18 heures de formation

### LIEU ET HORAIRE

- ▶ Hôpital de Bicêtre, 78 rue du Général Leclerc 94270 Le Kremlin Bicêtre (M° Le Kremlin Bicêtre, ligne 7). Salle des Instances, secteur jaune.

### COÛT

- ▶ **499 euros pour cette session de 3 jours**

## JOUR 1

Mercredi 02 octobre 2019 (JOUR 1)

## Fondamentaux

## MATIN

## Accueil et révisions

- ▶ Accueil, présentation de la session et de la documentation
- ▶ Introduction et révision sur le droit des étrangers
  - Typologie et hiérarchie des visas et titres de séjours
  - Les principaux motifs d'admission au séjour

## APRÈS-MIDI

## Le droit au séjour pour raison médicale

- ▶ La procédure
  - Historique, la réforme de la loi du 7 mars 2016 (transfert à l'Ofii) et la loi du 10 septembre 2018
  - Bénéficiaires du dispositif
  - Textes applicables
  - Conditions générales de l'admission au séjour pour raison médicale
  - Schéma des acteurs de la procédure devant la préfecture et le service médical de l'Ofii
- ▶ Code de déontologie médicale : un outil ?
- ▶ Programmation de la suite du stage selon les besoins / Identification des différentes pratiques et difficultés rencontrées lors de la procédure de dépôt et d'instruction de la demande d'admission au séjour (à partir de l'expérience des stagiaires)

## JOUR 2

Jeudi 03 octobre 2019 (JOUR 2)

## Approfondissement

## MATIN

## Aspects médico-psychologiques

- ▶ Panorama de la santé : principales maladies graves et épidémiologie
- ▶ Enjeux psychiques de la demande de titre de séjour pour raison médicale

## APRÈS-MIDI

## Aspects médico-psychologiques

- ▶ Evaluation des conditions médico-psy (exceptionnelle gravité et nonaccès aux soins au pays d'origine)
- ▶ Rapport Ofii demandes/accords/refus
- ▶ Recueil d'informations et évaluation pluridisciplinaire de l'opportunité/risques d'une demande d'admission au séjour pour raison médicale :
  - Questionnaire et cas pratique sur les informations à recueillir
  - L'évaluation en cas d'existence d'une mesure d'éloignement/expulsion antérieure
  - Quelles informations médicales et psychologiques recueillir ?

Vendredi 04 octobre 2019 (JOUR 3)

## Thématiques spécifiques

### MATIN

#### Double demande asile et soins et procédure Dublin

- ▶ La loi asile et immigration 2018 : les enjeux de la double demande
- ▶ La procédure Dublin et la dérogation Dublin pour des raisons de santé

### APRÈS-MIDI

#### Ateliers pratiques en sous-groupes à partir des besoins des stagiaires

- ▶ En pratique, les documents devant l'Ofii et la procédure médicale
- ▶ Cas pratiques
- ▶ Lieux ressources et suivi de la formation. Evaluation

Les sessions de formation du Comede s'inscrivent dans le cadre de la formation permanente.

Les inscriptions prises en charge au titre de la formation permanente font l'objet d'une convention avec l'organisme employeur. Dans ce cas, la fiche d'inscription envoyée au Comede doit être accompagnée ou suivie de sa confirmation.

- ▶ Dès réception de la convention signée par l'employeur, une convocation précisant le lieu et les horaires du stage est envoyée à la personne inscrite.

A l'issue du stage, une attestation de formation est adressée à chaque participant·e qui le demande.

Toute annulation d'inscription faite moins de 10 jours avant la date de début du stage donne lieu au paiement de 30 % du montant de la formation. En cas d'absence non justifiée le premier jour du stage, le règlement devra être effectué en totalité.

**Les frais d'hébergement et de repas ne sont pas compris dans le coût du stage.**

Le Comede organise également des formations sur site. Pour plus de renseignements contacter le 01.45.21.39.32 ou écrire à [contact@comede.org](mailto:contact@comede.org)